

# ***Attestation de natation***

## **TEST PREALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITES AQUATIQUES ET NAUTIQUES EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

En séjour de vacances ou en accueil de loisirs, la pratique des activités de canoé-kayak et discipline associées, de descente de canyon, de ski nautique et de voile, est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par :

- soit une personne titulaire du titre de Maître nageur sauveteur ou du BNSSA,
- soit une personne titulaire du BEES, dans l'activité nautique ou aquatique considérée, ou du BPJEPS AAN
- soit les autorités de l'Éducation Nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e) :

.....

Qualité :

.....

Ville :

.....

**Atteste que l'enfant :**

Nom :

Prénom :

A la capacité de se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue. Le parcours a été réalisé dans une partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1 m 80, (départ effectué par une chute arrière volontaire, en piscine à partir d'un tapis disposé sur l'eau ou en milieu naturel à partir d'un support flottant. Parcours pouvant être effectué avec une brassière de sécurité sauf pour la descente de canyon).

**Signature et cachet**

Fait à .....

Le .....

***Seule la copie de cette attestation est à fournir, l'original pourra vous servir ultérieurement***